



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2018-044

PUBLIÉ LE 15 MAI 2018

Sommaire

Préfecture des Deux-Sèvres

79-2018-05-15-001 - portant modification de l'arrêté N°09 du 04 avril 2018 relatif à la constitution de jurys d'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique
(2 pages)

Page 3

Préfecture des Deux-Sèvres

79-2018-05-15-001

portant modification de l'arrêté N°09 du 04 avril 2018
relatif à la constitution de jurys d'examen du Brevet
National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Préfecture
Direction du cabinet
Service interministériel de défense et de protection civile

ARRÊTÉ N°11 du 15 mai 2018

portant modification de l'arrêté N°09 du 04 avril 2018 relatif à la constitution de jurys d'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** les articles D.322-11 et suivants; l'article A. 322-8 et suivants du Code du Sport;
- Vu** le décret n° 89-685 du 21 septembre 1989 modifié relatif à l'enseignement contre rémunération et à la sécurité des activités physiques et sportives;
- Vu** le décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours;
- Vu** l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique;
- Vu** l'arrêté du 5 septembre 1979 modifié portant agrément des associations en vue de la préparation au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique;
- Vu** l'arrêté du 8 novembre 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours;
- Vu** l'arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue des premiers secours;
- Vu** l'arrêté du 24 août 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) ;
- Vu** l'arrêté du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique;
- Vu** la circulaire N°NOR/IOCE 11.29170.C du 25 octobre 2011
- Vu** le dossier présenté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations en vue de l'organisation d'un examen de B.N.S.S.A.;
- Vu** l'arrêté N°09 du 04 avril 2018 portant constitution de jurys d'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique ;
- Sur** proposition de Mme la Directrice de Cabinet ;

ARRÊTE

:

Article 1er - L'article 2 de l'arrêté N°09 du 04 avril 2018 portant constitution de jurys d'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est modifié comme suit :

Les jurys d'examen sont ainsi composés :

▪ **Première session :**

Président :

- M. Patrick RABOISSON, Maître nageur sauveteur, BEESAN, représentant Mme le Préfet des Deux-Sèvres.

Membres :

- Mme Elsa BERGER, BEESAN ;
- M. Yann ESTEVAN, BEESAN, BNSSA;
- M. Pierre-Jacques DURAND, BNSSA, Moniteur de secourisme.

▪ **Deuxième session :**

Président :

- M. Jean-François LEBAIGUE, BNSSA, Moniteur de secourisme, représentant Mme le Préfet des Deux-Sèvres.

Membres :

- Mme Viviane POIRAULT, BEESAN;
- M. Laurent HOUEL, BEESAN
- Mme Laure BARDOULAT (CASTAGNE), BNSSA;

Article 2 - M. le Secrétaire Général, Mme la Directrice de Cabinet, M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, Mme le Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,


Isabelle REBATTU